

Association pour une taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne

Le Pacte budgétaire : règle d'or et austérité !

Ou comment se tirer une balle dans le pied...

L'un des engagements de campagne de François Hollande a été de renégocier le Traité européen que l'on appelait alors (au printemps dernier) le « Traité Merkozy » car il était le fruit d'un arrangement entre Angela Merkel et Nicolas Sarkozy. Son vrai nom est « **Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance** » (TSCG) dans la zone Euro ; on le connaît aussi sous le nom de « **Pacte budgétaire** ».

Ce Traité n'a point été renégocié : tout y est resté à l'identique ! Mais François Hollande juge maintenant qu'il faut ratifier ce texte, qu'il faut aller de l'avant pour construire demain une Union Européenne sociale. Le gouvernement est tellement pressé d'aller de l'avant que la ratification du Traité passera par la procédure la plus simple : un vote des parlementaires (Sénat et Assemblée nationale) pour lequel la majorité simple (plus de 50,1 %) est requise.

François Hollande n'a pas renégocié le Traité et ne veut surtout pas ouvrir un débat sur la nature politique de ce texte... Il y aurait pourtant lieu de regarder quelque peu ce que nous imposera ce Traité !!

La Règle d'or ? (définition technique)

La « règle d'or » est l'un des éléments du Pacte budgétaire très souvent cités. Elle est définie à son article 3. Il s'agit d'une règle qui s'ajoute aux contraintes déjà contenues dans le Traité de Maastricht (1992). Selon ce Traité, le **déficit budgétaire** courant, c'est-à-dire effectivement constaté, de l'Etat ne doit pas dépasser 3 % du PIB. La « règle d'or », elle, dit que le **déficit structurel** (c'est-à-dire le déficit de l'Etat calculé hors des variations de la conjoncture) ne doit pas dépasser 0,5 % du PIB. Par exemple, en 2006, la France avait un déficit budgétaire de 2,3 % du PIB ; la Commission avait calculé que, cette année-là, le déficit structurel de la France était de 3,6 %. Si la règle d'or avait été appliquée, la France aurait dû faire environ 60 milliards d'euros d'économies alors même qu'elle respectait le critère des 3 % du Traité de Maastricht.

La règle d'or est une étape supplémentaire vers la réduction des dépenses de l'Etat.

On doit aussi noter que la notion de « déficit structurel » ne

fait pas l'unanimité parmi les économistes, et que son calcul peut ainsi varier selon les hypothèses retenues. Par exemple, en 2011, le déficit structurel de la France était évalué à 3,4 % du PIB par le FMI ; à 3,7 % par Ber-

cy ; à 3,9 % par la Cour des comptes ; et à 4,1 % par la Commission européenne...

C'est ici un fait incroyable que les partisans du Traité nous imposent : la politique budgétaire des Etats devrait être déterminée par un indicateur sur le calcul duquel personne n'est d'accord ! Qu'une telle norme puisse devenir la référence suprême en matière budgétaire, et soit acceptée par les gouvernements, est tout simplement ahurissant.

La Règle d'or ? (conséquences pratiques)

La réduction des déficits ?

On l'aura compris, **l'introduction de la règle d'or vise à réduire le déficit de l'Etat plus fortement que ne l'imposaient les précédents Traités européens.** Si tout le monde peut, de prime abord, accepter l'idée de « réduire les déficits », il serait bon toutefois de regarder de plus près la logique ici à l'oeuvre.

Le budget de l'Etat, ce sont des dépenses (enseignement, santé, armée, etc.) et des recettes (les impôts). Lorsque les dépenses sont supérieures aux recettes, il y a déficit. Or, il ya deux manières de se retrouver dans une situation de déficit : ou bien on augmente les dépenses, ou bien on diminue les recettes. C'est la seconde option qui depuis 25 ans, sous la conduite des principes néolibéraux, a été retenue : les recettes de l'Etat n'ont cessé d'être diminuées alors que les dépenses ont été stables. Les nombreuses « réformes » auxquelles on a assisté ont en effet très souvent réduit l'imposition des grosses entreprises et des ménages les plus fortunés. Selon un récent rapport parlementaire, ce serait ainsi 100 milliards d'euros qui, chaque année, n'entrent plus

dans les caisses de la collectivité.

En d'autres termes, les choix politiques de ces dernières années ont eu pour conséquence de casser le rôle que l'Etat assurait en terme de solidarité : l'Etat aujourd'hui prélève moins, et devrait par conséquent redistribuer moins (que ce soit par la protection sociale ou dans les moyens de fonctionnement des services publics). Moins de recettes, moins de dépenses, moins de solidarité et plus de précarité. L'équation est somme toute assez simple : c'est celle qu'impose la Troïka (Commission européenne, Banque centrale européenne et Fonds monétaire international) en Grèce, au Portugal, en Espagne... ; et c'est celle que notre actuel gouvernement accepte également lorsqu'il prévoit une réduction des dépenses de l'Etat de 15 % sur trois ans pour arriver à l'équilibre budgétaire en 2017.



Cette recherche systématique de « l'équilibre budgétaire », tel que défini par la règle d'or du Pacte budgétaire, a une autre conséquence : les dépenses publiques d'une année ne pourront pas dépasser le montant des recettes sur cette même année. Une mesure de bon sens ? Loin de là ! En effet, au-delà du précédent aspect lié à la diminution des recettes, comment peut-on envisager que la puissance publique puisse investir sur le long terme (hôpitaux, écoles, etc) si ses dépenses ne doivent pas dépasser ses recettes ? L'emprunt lui est interdit, puisque celui-ci serait comptabilisé dans les dépenses. Il ne reste donc alors que deux solutions :

1/ Rogner sur d'autres dépenses, sur d'autres services publics. Cette logique inscrite dans la règle d'or reviendrait en quelque sorte à dire : « On ouvre ici une école, mais il faut en contre-partie qu'on réduise le personnel soignant dans cet hôpital ».

2/ Faire appel à des financements privés, dont le moteur est le profit immédiat, pour satisfaire les besoins collectifs, dont le principe est le désintéressement et le long terme.

La dite « réduction du déficit » sera une diminution des dépenses publiques, et aura pour conséquence directe une nouvelle diminution de l'offre des services publics et de la protection sociale.

Un premier pas pour refuser l'austérité ?

Le Pacte budgétaire n'apportera aucun changement significatif, si ce n'est de nous entraîner plus fortement dans la récession. Trois Instituts économiques indépendants --- IMK (Allemagne), OFCE (France) et WIFO (Autriche) --- ont analysé que les mesures de réduction des déficits auront un impact négatif sur la croissance de la zone Euro de l'ordre de 7 points de PIB sur la période 2010-2013. Au moment où l'Europe s'enfonce progressivement dans la récession à cause des politiques d'austérité, l'application du Pacte budgétaire ne fera qu'accélérer ce processus.

Le nouveau président a été élu avec, dans son mandat, la promesse de renégocier ce Traité ; ce qui n'a pas été fait. Le Traité va maintenant être ratifié à la va-vite par le Parlement, les citoyen-ne-s n'étant pas consulté-e-s. Ce Traité réalise le vœu des néolibéraux de mettre l'économie hors du champ de la démocratie. Après la politique monétaire, **c'est maintenant la politique budgétaire qui sera exclue de tout débat démocratique et de toute décision citoyenne.**

Rejeter ce Traité serait un signe politique fort du refus d'une Europe néolibérale et permettrait de relancer le débat sur l'Europe que nous voulons.

ATTAC Vienne-Pays rhodanien, avec les autres organisations du Collectif « Vérité sur la dette : pour un audit citoyen » (1), appelle à un rejet du Pacte budgétaire. **Le droit d'expression nous est refusé ? Pas de référendum ? Demandez à votre député quelle est son intention de vote sur ce Traité !! Son vote engagera, en votre nom, les politiques publiques pour quelques années !**

Député de la 8ème circonscription de l'Isère :

M. Erwann BINET (PS)

ebinet@assemblee-nationale.fr

Permanence : 9 rue de la Table ronde
38200 Vienne

Député de la 11ème circonscription du Rhône :

M. Georges FENECH (UMP)

gfenech@assemblee-nationale.fr

Permanence : 9 rue Victor Hugo
69700 Givors

Député de la 7ème circonscription de l'Isère :

M. Jean-Pierre BARBIER (UMP)

jpbarbier@assemblee-nationale.fr

Permanence : BP 21

38440 Saint-Jean-de-Bournay

Modèle de lettre d'interpellation sur www.audit-citoyen.org

(1) Le collectif des pays viennois et rhodanien « Vérité sur la dette : pour un audit citoyen ! » est soutenu par les organisations suivantes : ATTAC, CCFD, LDH, Repaire « Là-bas si j'y suis », CFDT, CGT, FSU, Solidaires, EELV, NPA, PCF, PG

Pour en savoir plus, pour nous rejoindre

attac vienne-pays rhodanien :

MJC de Vienne 2 rue Laurent Florentin 38 200 VIENNE

Contacts

Christian LAGIER 04 74 85 33 57

Nikolaz BERTHOMEAU 06 63 86 37 21

Henri CHARDON 04 74 31 78 74

e-mail
attac vpr
attac France

vienne-pays.rhodanien@attac.org
<http://local.attac.org/vienne38/>
www.france.attac.org